

Restauration de la zone humide de la Tuque à Cazes Mondenard

Tout commence en 2010 par le choix du syndicat mixte du Lemboulas de privilégier le recul d'un chemin rural situé en haut de berge du Lembous, à l'enrochement des berges érodées de ce dernier.

En effet, la prise en compte de l'hydromorphologie dans les programmes d'entretien des cours d'eau rendait nécessaire une modification de la façon d'aborder un tel problème.

Afin de ne pas corseter davantage un cours d'eau déjà largement rectifié, recalibré, enroché et incisé, il est décidé de reculer le chemin et rendre ainsi au cours d'eau un espace de mobilité dans lequel il pourra librement éroder et reméander.

Or, le terrain longeant le chemin s'avérant être une zone humide, le technicien de rivière, accompagné du SATESE, soumet au syndicat l'idée d'une acquisition de ce parcellaire, répondant ainsi aux obligations de maîtrise foncière du nouveau chemin tout en pérennisant une des dernières zones humides bordant les berges du Lembous.

Après maintes péripéties, la commune de Cazes-Mondenard se porte acquéreur du site avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général de Tarn et Garonne.

2014 sera l'année de réalisation des travaux. Auparavant, le CEN Midi Pyrénées aura été mandaté afin de réaliser les inventaires naturalistes sur le site et proposer un plan de restauration et de gestion du site pour les 5 à 10 années à venir.

Au final, d'un énième projet d'enrochement de berges a pu émerger un projet novateur et fédérateur répondant pleinement aux objectifs d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Contact: Jérôme SCUDIER - SMBL
Tél : 06.79.67.77.28.



Les brèves...

Protection des ripisylves et Urbanisme...

Les articles **L.130-1 à L.130-6** et **R.130-1 à R.130-23** du Code de l'Urbanisme traitent des espaces boisés classés. Ils précisent la possibilité de classer comme espaces boisés des milieux existants ou à créer. Ainsi la notion d'« espaces boisés à créer » permet de traduire réglementairement un projet de plantation pouvant contribuer à la création d'une continuité écologique. L'application de ce texte sur les alignements boisés peut s'avérer un outil intéressant pour la **protection et la restauration des ripisylves**.

Réseau de suivi sécheresse du 12/09/2014.

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques coordonne le Réseau de Suivi Sécheresse (RéSuS 82). Il s'agit, durant la période estivale, de réaliser plusieurs photographies instantanées de l'état des débits des cours d'eau du département. Pour cela, le 12 septembre dernier, les 187 stations ont été visitées en une journée afin de déterminer la situation dans le département. « ...la situation s'est significativement dégradée avec plus de **10% des points contrôlés (20 stations) en rupture d'écoulement ou en assec**. Seule la Lomagne présente des écoulements significatifs... Partout ailleurs, les débits en tête de bassin et sur les petits affluents s'effondrent avec des situations critiques qui auront dans les prochains jours des conséquences significatives sur les peuplements piscicoles si la situation ne s'améliore pas. A noter dans ce contexte dégradé, que les bassins versants de la Barguelonne, du Lembous et de la Lupte résistent mieux que les autres cours d'eau du Quercy, ce qui peut paraître étonnant au regard des situations habituellement rencontrées. La situation au 12/09/2014 reste toujours plus satisfaisante qu'en 2011 et 2012 à la même période... »

SALAMANDRE vers une solution Web.

L'outil Salamandre développé par la CATER du Tarn et Garonne a permis à plusieurs techniciens rivière de réaliser le diagnostic hydromorphologique de leurs cours d'eau (*Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, Cté de Cnes du Terroir de Grisolles & Villebrumier, Cté de Cnes du Pays de Serres, syndicats de la Grande Séoune, du Tescou...*). Cet outil leur a permis de réorienter leur programmes pluriannuels de gestion. Il sera aussi utilisé pour le suivi et l'évaluation des travaux. Pour cela une réflexion avec la Cellule SIGD du Conseil Général pour le développement d'un outil Web est en cours (**sortie prévue en 2015**).

Résultat du RéSuS du 12/09/14 sur les 184 points observés :

- 8 assecs,
- 3 ruptures d'écoulement (poches d'eau rares),
- 9 ruptures d'écoulement (poches d'eau proches),
- 15 écoulements insignifiants,
- 149 écoulements significatifs.

Crédit photos : Jean Michel MAUME, Bernard TAURAN, Pascal COUGOULE, Emmanuel ROUX, Christophe SABATIER, Christine GUALLAR.



Edito

N°2
Mars 2015

En effet, 2015 est déjà là alors que 2021 et 2027 se profilent à l'horizon... Certains de nos cours d'eau devraient avoir atteint le bon état écologique... Pour cela, de nombreuses Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Tarn et Garonnais se sont d'ores et déjà engagés dans la réalisation d'une étude hydromorphologique, réalisée par un bureau d'étude privé, ou bien en régie grâce à leur technicien rivière et à l'application SALAMANDRE développée par le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux du Conseil Général de Tarn et Garonne (*Cf. bulletin n°1*).

Les structures ayant achevé la révision de leur programme mettent dès à présent en oeuvre les actions visant à restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau de leur territoire.

Nous vous proposons un rapide tour d'horizon du département pour vous présenter quelques-unes de ces réalisations...



La Directive Cadre Européenne sur l'Eau impose aux états membres d'œuvrer pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau à des horizons relativement proches...2015, 2021 et 2027 selon les cours d'eau. Les collectivités territoriales en charge de la gestion des cours d'eau intègrent peu à peu ce nouvel impératif dans leur programme de gestion.



Au programme...

- Diversification des écoulements du lit de la **Barguelonne** à Sauveterre.
- Pose de clôtures et d'abreuvoirs sur un affluent de la **Bonnette** à Caylus.
- Dispositif de contournement du moulin de Castels à Valence d'Agén sur la **Barguelonne**.
- Aménagement coordonné des berges de la **Gimone** à Lafitte.
- Renaturation de la **Séoune** à Touffailles.
- Restauration de la zone humide de la Tuque à Cazes-Mondenard sur le **Lembous**.
- Les Brèves.



Diversification du lit de la Barguelonne à Sauveterre.

En 1974, à l’occasion du remembrement agricole, d’importants travaux de rectification et de recalibrage ont malmené les nombreux cours d’eau de ce secteur. La Barguelonne n’y a pas échappé. Quarante ans plus tard, le milieu n’a toujours pas recouvré un profil d’équilibre ni l’ensemble de ses fonctionnalités de l’époque. C’est pour cette raison que la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Tarn et Garonne, soutenue par le Conseil Général du Tarn et Garonne, a lancé en 2012 un programme de réhabilitation de la Barguelonne afin de dynamiser, voire relancer sa dynamique fluviale et son transport sédimentaire. Pour cela des séries d’épis déflecteurs en bois ont été disposées afin de réduire la largeur de son chenal d’étiage surdimensionné en période estivale et d’agir à différents débits sur la sinuosité. A terme ces dispositifs sont voués à être recouverts par les sédiments transportés par la rivière. Face à face ou en quinconce, des blocs calcaire disposés dans le lit diversifient les écoulements en créant de petites veines d’eau. Ils s’intégreront rapidement au lit de la rivière en créant des habitats de pleine eau. Un suivi scientifique sera mené afin de constater l’évolution hydromorphologique et biologique du milieu.

Contact : Guillaume PAULY - F.D.P.P.M.A 82 - Tél : 06.74.87.18.25

Pose de clôtures et d’abreuvoirs à Caylus sur un affluents de la Bonnette.

Lors du diagnostic réalisé sur le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l’Aveyron (C.C.Q.R.G.A.), le piétinement des cours d’eau par le bétail est apparu comme une des problématiques récurrentes. C’est la raison pour laquelle, l’équipe de la C.C.Q.R.G.A. a mis en oeuvre plus d’un kilomètre de clôtures pour interdire l’accès du bétail au cours d’eau. Deux points d’abreuvement alimentés par un système gravitaire ont également été mis en place. L’équipe de la C.C.Q.R.G.A.achèvera ce chantier cet hiver avec du bouturage de saules et la plantation de frênes. Le développement des arbres permettra un ombrage de la berge et limitera le développement anarchique de la ronce. Cette opération globale de restauration aura ainsi nécessité la pose de 1050 mètres de clôture, l’aménagement de deux passages busés et l’installation de deux points d’abreuvement. L’arrêt du piétinement du lit du ruisseau par le bétail devrait occasionner une forte diminution du colmatage du lit du Rigail plus en aval et permettre de pérenniser les populations de truite fario et d’écrevisse à pattes blanches encore présentes sur ce secteur.

Contact : Pierre DURAND - C.C.Q.R.G.A. - Tél : 06.22.74.14.13

Dispositif de contournement du moulin de Castels sur la Barguelonne à Valence d’Agen.

Le premier ouvrage de contournement de seuil de moulin a vu le jour à Valence d’Agen au niveau du moulin de Castels sur la Barguelonne. C’est la Communauté de Communes des Deux Rives (propriétaire du moulin) qui a entrepris ces travaux de mise en conformité sur le premier ouvrage infranchissable depuis la confluence de la Barguelonne avec la Garonne. Après plusieurs études, le choix s’est finalement porté sur la réalisation d’une rivière de contournement. D’une longueur total de 70 mètres et d’une pente de 5.67% elle permet de réduire l’impact provoqué par le seuil du moulin d’une hauteur de 4 mètres. Rapidement, plusieurs anguilles ont pu être observées dans la passe. Grâce à cet ouvrage, plus de deux kilomètres de cours d’eau deviennent à nouveau accessibles aux anguilles et à tous les poissons bloqués jusque là en aval du moulin de Castels.

Contact : Julien CACHARD - C.C.D.R. - Tél : 06.11.72.69.77

Aménagement de postes de pêche à Lafitte sur la Gimone.

Cet aménagement réalisé par le Syndicat Mixte de la Gimone répond à plusieurs objectifs. En réimplantant une ripisylve en bordure de la Gimone, le Syndicat rétablira à terme un ombrage plus important du lit et des utilisateurs des postes de pêche. Cette végétation favorisera également la stabilité de la voirie communale située juste au dessus et améliorera le cadre paysager des bords de la Gimone.

Cet aménagement a reçu l’aide de plusieurs partenaires financiers (Agence de l’Eau Adour-Garonne, Conseil Général, Fédération et Association locale de Pêche) chacun voyant l’intérêt de ce projet qu’il soit écologique, sécuritaire, halieutique ou encore touristique.

Contact : Christophe SABATIER - S.M.B.G - Tél : 06.17.09.53.83

Renaturation de la Séoune à Touffailles.

Ces derniers travaux réalisés sur 800 mètres de cours d’eau font suite à cinq autres tranches déjà mises en oeuvre sur la Grande Séoune. Le diagnostic hydromorphologique réalisé par le technicien avait mis en évidence plusieurs dysfonctionnements dont la rectilignité du cours principal avec un coefficient de sinuosité proche de 1, l’homogénéité du profil en long, le manque d’habitat et l’absence d’une ripisylve dense et continue. Plusieurs aménagements ont été réalisés afin de permettre au cours d’eau de retrouver un aspect plus naturel. Pour cela, le Syndicat Mixte de la Grande Séoune a mis en place plusieurs banquettes d’hélophytes et bancs de granulats visant à former une succession de lits emboîtés à l’intérieur même du lit mineur. En diversifiant ainsi les écoulements et les habitats présents sur le cours d’eau, ils amélioreront rapidement la capacité d’accueil de celui-ci ainsi que son pouvoir d’autoépuration.

Même si les résultats obtenus ne sont pas toujours à la hauteur de nos espérances en certains endroits (*dégradation des travaux réalisés, passage à l’épargne des plantations...*), un suivi des profils en travers ainsi qu’un suivi photographique nous a permis de démontrer l’évolution positive de l’état général de la Grande Séoune. Comparez-vous même...

Contact : Julien CACHARD - S.M.G.S. - Tél : 06.11.72.69.77

Avant (2000) Après (2014)



Photos de la Grande Séoune prises en 2000 puis 2014 : Vue amont et aval du pont de la D60 sur la commune de Touffailles.